

## LETTRE DE PRÉSENTATION

Madame, Monsieur,

Une infraction à la circulation routière a été relevée à votre encontre

Le : [REDACTED]

à (lieu d'infraction) : [REDACTED]

pour (précisez le type d'infraction) : [REDACTED]

En application du Code de la Route, vous êtes passible d'une mesure administrative concernant un retrait de points, assorti éventuellement d'une mesure de suspension du permis de conduire et ou d'une sanction judiciaire.

Ce type d'infraction contribue, comme vous le savez, à l'augmentation de l'insécurité routière. A ce titre, la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières, en collaboration avec les instances locales, vous propose un stage de sensibilisation d'une durée de deux jours, dont le but est de prendre conscience que la conduite automobile est une activité sociale.

Cette session réunira 16 participants environ, qui ont tous une expérience de la conduite et qui, comme vous, sont susceptibles de perdre des points. Le stage engagera, grâce aux moyens pédagogiques mis en œuvre (vidéo, débats, témoignages...), une analyse de la responsabilisation de chaque usager de la route. Une réflexion sur la possibilité de conduire autrement sera menée ; dans cette perspective votre participation active est souhaitée.

Votre participation à ce stage vous permettra de bénéficier, soit d'un aménagement de la sanction judiciaire et /ou de la suspension du permis de conduire que vous encourrez, soit de récupérer une partie de votre capital points.

Le coût de ce stage s'élève à 270 Euros (260€ si paiement en ligne sur site Feu vert formation)

**VOTRE CANDIDATURE NE SERA RETENUE QU'À RÉCEPTION DU QUESTIONNAIRE D'INSCRIPTION ET APRÈS PAIEMENT DU MONTANT DU STAGE.**

Avant toute inscription, s'assurer du nombre total de points restant sur votre permis de conduire (merci de nous fournir une attestation manuscrite sur l'honneur indiquant le nombre de points qu'il vous reste, après l'avoir vérifié auprès de la préfecture).

(Cas particuliers du stage obligatoire concernant les conducteurs en permis probatoire : la lettre recommandée (48N) doit avoir été reçue avant l'entrée en stage)

Nous nous réservons la possibilité d'annuler cette action dans le cas où l'effectif minimal ne serait pas atteint.

N.B : La réglementation prévoit que le stage ne peut avoir lieu que si 06 stagiaires minimum sont réunis. L'effectif maximum est de 20.

FICHE D'INSCRIPTION STAGE « PERMIS À POINTS »

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE (OBLIGATOIRE) :

ADRESSE MAIL :

PERMIS DE CONDUIRE N° :

Je m'inscris au stage qui aura lieu de 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00  
aux dates suivantes :

à l'adresse suivante : Hôtel IBIS 250 Impasse du Bosquet 33260 La Teste de Buch

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION

- **Photocopie recto verso de votre permis de conduire et de votre pièce d'identité,**
- **La photocopie du dernier document de notification de perte de points reçu du Ministère de l'Intérieur « réf 48 »,**
- **Tout élément à votre disposition nous permettant d'analyser votre capital point,**
- **Pour les conducteurs en permis probatoire : copie recto-verso de la lettre recommandée « réf 48N »,**

Nous vous rappelons qu'il vous appartient de vérifier en vous rendant personnellement dans toute préfecture ou sous-préfecture quel est votre solde actuel de points.

**IMPORTANT** : En cas d'absence ou de désistement non signalé au moins 7 jours avant le début de la formation, le prix de la formation reste dû.

Je suis informé(e) de la nécessité, pour pouvoir récupérer effectivement des points à la suite du stage, de :

- Ne pas avoir suivi de stage analogue moins de 1 an avant la date du stage
- Disposer au minimum d'un point sur mon permis de conduire à la date du stage
- Avoir effectivement perdu des points à la date du stage

**Je sais également que ce stage permet de récupérer 4 points au maximum.** La récupération de points à la suite d'un stage ne permet pas de retrouver plus de 12 points -6 points durant la période probatoire) sur son permis.

Date du jour :

## QUESTIONNAIRE D'INSCRIPTION

Ce document servira aux animateurs du stage pour avoir une connaissance générale des participants. En aucun cas vos réponses ne seront transmises à des autorités administratives ou judiciaires et l'anonymat sera parfaitement respecté.

Dates de stage choisies :

Nom :

Prénom :

Age :

Sexe :

Profession :

Situation de famille :

**Célibataire**

**Vie maritalement**

**Marié (e)**

**Séparé (e)**

**Veuf**

Véhicule utilisé habituellement :

Types de permis possédés :

**Motocyclettes (A)**

**Voiture tourisme (B)**

**B+ Remorque >750kg (BE)**

**Poids lourd (C)**

**Super lourd (CE)**

**Transport en commun (D)**

**Transport en commun + remorque >750Kg (DE)**

Kilométrage moyen annuel :

Type de trajet le plus fréquent :

**Travail**

**Domicile - école**

**Loisirs**

**Vacances**

Votre véhicule est-il un outil de travail ?

**Oui**

**Non**

Motif de la dernière infraction :

Lors de votre dernière infraction, étiez-vous sur un trajet : (facultatif)

- que vous empruntez habituellement

Oui

Non

- que vous empruntez pour la première fois

Oui

Non

Lieu de l'infraction :

Agglomération

Hors agglomération

Autoroute

Avez-vous déjà été arrêté pour une autre infraction ? (facultatif)

Oui

Non

Avez-vous déjà eu un accident ? (facultatif)

Oui

Non

Quelqu'un, dans votre entourage, a-t-il été victime d'un accident ?

Oui

Non

Pour vous, la conduite d'une automobile est-elle un plaisir ?

Oui

Non

Pour vous, qu'est ce qui est le plus dangereux au volant ?

Qu'attendez-vous de ce stage ?

Avez-vous déjà participé à un stage de sensibilisation ?

Oui

Non

Si oui, il y a combien de temps ?

A l'heure actuelle, combien de points avez-vous à votre permis de conduire ?

**Pour les deux jours de formation, merci de vous munir d'un stylo**

# PROGRAMME DE FORMATION SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE



## DÉROULEMENT DU STAGE :

### MODULE I – PARTAGE DE CONNAISSANCES ET D'EXPÉRIENCES

- Présentation des participants,
- Données chiffrées, accidentologie,
- L'activité de conduite (traitement de l'information, limites humaines...).

### MODULE II – RÉFLEXION SUR VOTRE USAGE

- Analyse des comportements,
- Analyse des influences,
- Ajustement – Motivations au changement (leviers, stratégies ...).

### BILAN – ÉVALUATION DE STAGE.

## FORMATION

**DURÉE :** 2 jours soit 14 heures

**RYTHME :** temps plein continu

### **Horaires :**

1<sup>er</sup> jour : 8h45 – 12h30 et 13h30 – 17h00

2<sup>ième</sup> jour : 9h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00

### **OBJECTIFS :**

- ✓ Avoir un cadre de référence commun en matière de sécurité routière
- ✓ Comprendre le fonctionnement de l'individu en situation de conduite
- ✓ S'auto évaluer en tant que conducteur
- ✓ Réfléchir à des stratégies de changements

### **PUBLIC CONCERNÉ :**

- ✓ Tout conducteur titulaire du permis B

### **PRÉREQUIS :**

- ✓ Avoir un permis valide
- ✓ Être dans un des cas décrits par le règlement intérieur

### **MATÉRIEL REQUIS :**

- ✓ Outils nécessaires à la prise de notes

### **MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

- ✓ Salles de cours avec tableau et moyens audio-visuels (vidéo projection)
- ✓ Support Power Point

### **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

- ✓ Méthodes interrogatives
- ✓ Exercices en sous-groupes et méthode de la découverte collective
- ✓ Auto-évaluation au fil des compétences

### **FORMATEURS :**

- ✓ Titulaire BAFM et psychologue agréé

### **VALIDATION :**

- ✓ Attestation de formation

### **Suivi et évaluation de l'action :**

- ✓ Fiche d'évaluation de la satisfaction du stagiaire

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## FEU VERT FORMATION

ORGANISME AGRÉE PAR LA PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

Stages de sensibilisation à la sécurité routière

mentionnés aux articles L 223-6 et R 223-5 code de la route

### Article 1

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

### Article 2

**Les horaires de formation** (de 08h45 à 17h avec une pause médiane d'une heure) sont définis par FEU VERT FORMATION et ne peuvent être modifiés, sans accord préalable de la direction. Les moments de pauses sont définis à l'avance par les animateurs et doivent être respectés.  
Pour chaque demi-journée de formation, le stagiaire s'engage à signer la feuille de présence contresignée par les animateurs.

### Article 3

Le stagiaire **doit prendre connaissance de son solde de points et s'assurer de la validité de son permis de conduire** auprès d'une Préfecture ou sous-Préfecture et ceci **avant le stage**.  
Un délai d'un an et un jour doit être respecté entre deux stages de récupération de points.

### Article 4

#### **Il est formellement interdit aux stagiaires :**

- D'introduire des boissons alcoolisées ou des produits psychoactifs dans les locaux de l'organisme,
- De se présenter à la formation en état d'ébriété,
- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions (mails, SMS, photos, conversations...),
- De faire usage d'un moyen informatique (PC, tablette, caméra...).

### Article 5

Tout agissement considéré comme fautif par la direction ou par le personnel de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de **l'exclusion définitive de la formation**.

Cette exclusion définitive sera **notamment** décidée **dans les cas suivants** :

- non-respect des horaires ;
- non-respect des autres stagiaires, du personnel de l'établissement, ou des locaux
- désintérêt manifeste pour la formation dispensée
- comportement faisant manifestement apparaître la consommation de produits psychoactifs

## Article 6

Aucune exclusion ne peut être décidée sans que le stagiaire concerné n'en soit informé. Lorsqu'une telle sanction est envisagée, **le directeur de l'établissement informe** le stagiaire de cette éventualité et pourra, dès lors, procéder à tout moment à l'exclusion définitive du stagiaire.

## Article 7

### **Conséquences d'une absence, d'un abandon, d'une exclusion :**

En cas d'absence non signalée le premier jour du stage, le montant total du règlement est conservé, sauf cas de force majeure.

De même, tout abandon (sauf cas de force majeure), toute exclusion durant le stage ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Lorsque la force majeure est invoquée, un justificatif doit être produit. En ce cas, un report de stage pourra être envisagé sur deux jours consécutifs.

## Article 8

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire lors de son inscription définitive au stage.

Thierry GUINOT, Directeur